



## Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne

Conseillers en exercice :  
58  
Conseillers présents :  
49  
Suppléants ayant voix  
délibérantes :  
0  
Conseillers représentés :  
8  
Total votants :  
57

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1<sup>er</sup> MARS 2017 A 18H30

Séance présidée par Tony BERNARD.

Date de la convocation : 20 Février 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 1<sup>er</sup> Mars 2017 à 18H30, Avenue Charles de Gaulle 63300 THIERS.

#### Conseiller(e)s présent(e)s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, , Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA , Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise CHASSANGRE, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean François DELAIRE, Pierre ROZE.

#### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir:

Philippe OSSEDAT à Frédérique BARADUC  
Stéphane RODIER à Martine MUNOZ  
Thierry DEGLON à Jacqueline MALOCHET  
Bernard VIGNAUD à Patrick SOLEILLANT  
Philippe CAYRE à Jeannine SUAREZ  
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH  
Karine BRODIN à Nicole GIRY  
Hélène BOUDON à Claude GOUILLON-CHENOT

#### Conseiller absent:

André IMBERDIS

#### Secrétaire de séance:

Thomas BARNERIAS

### Création d'un poste en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi

#### Pôle technique

DELIBERATION N°20170301-4

**Vu** l'article L.5134-20 du Code du Travail relatif au dispositif Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi,

**Vu** l'article L.5134-110 du Code du Travail relatif au dispositif Emploi Avenir,

**Considérant** les besoins du service Déchets Ménagers,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

**Décide** la création d'un poste en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi rattaché au service Déchets Ménagers, à temps complet pour une durée d'une année à compter du 6 mars 2017.

La rémunération de ce contrat sera fixée sur la base minimale du smic horaire.

**Autorise** le Président à signer la convention pour la mise en place et le recrutement de l'emploi aidé.

TOTAL VOTANTS :	57 =	49 Conseillers Présents	+	8 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMEES :	57 =	Pour : 57		Contre : 0		
Abstention :	0					

*Pour ampliation certifiée conforme,*  
**Le Président**



**Tony BERNARD**